

Sylvie Bauer

Présidente de la CP-CNU

à

Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Paris, le 10 décembre 2021

Madame la Ministre,

Le Bureau de la CP-CNU vient d'apprendre de la DGRH du MESRI que l'avancement de grade au niveau national, opéré par les sections du CNU, serait supprimé dès 2023. Cette mesure aurait pour conséquence directe une attribution exclusivement locale des avancements de grade des enseignants-chercheurs.

Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ancienne Présidente d'Université, vous n'êtes pas sans savoir combien les Enseignants-Chercheurs sont attachés au processus d'avancement par la voie nationale. Seule l'existence de contingents nationaux et locaux permet en effet une répartition équilibrée tant par discipline que par établissement. En envisageant de supprimer le contingent national par section, ce projet remet en question la capacité de garantir l'expertise scientifique pour l'appréciation des différents aspects de la carrière.

Réunis en Assemblée Plénière, le 10 décembre 2021, les membres de la CP-CNU s'opposent à la mise en œuvre de ce projet qui s'ajoute à d'autres remises en cause des prérogatives du CNU. Ils vous demandent de bien vouloir dissiper clairement les inquiétudes de la communauté et de renoncer explicitement à la suppression des contingents nationaux disciplinaires d'avancement. À défaut de garantie du maintien des deux voies complémentaires apportée au plus tard le 10 mars 2022, la CP-CNU appelle à la démission des membres des sections CNU.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations,

Sylvie Bauer